

Gatineau, le 20 janvier 2017

Monsieur Raymond Barrette  
MRC Pontiac  
602, route 301 nord  
Campbell's Bay (Québec) J0X 1K0

**Objet : Réponse au consensus concernant les érablières**

Monsieur Barrette,

Le 31 mai dernier, les directions centrales du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) ont mandaté les différentes régions pour caractériser leur potentiel acéricole. L'objectif poursuivi était d'émettre de nouveaux permis d'exploitation visant :

- l'agrandissement ou la consolidation d'érablières existantes;
- l'implantation de nouvelles érablières en terres publiques.

Les résultats de cette caractérisation ont alimenté les discussions provinciales quant à la répartition du nombre d'entailles allouées en forêt publique entre les différentes régions administratives.

Dans un souci de transparence, les résultats ont été présentés aux membres de la TRGIRTO. À la suite de cette présentation, vous nous avez transmis par courriel, le 8 septembre 2016, une résolution établie par la TRGIRTO.

La demande des membres de la Table au MFFP portait sur deux éléments, soit de réserver une part importante des nouveaux quotas pour la région de l'Outaouais et de mettre en place toutes les conditions nécessaires afin de favoriser l'optimisation des installations acéricoles existantes et futures.

**Part des nouveaux quotas attribuée à l'Outaouais :**

Distinguons tout d'abord les nouvelles érablières, soit les projets de démarrage et des agrandissements d'érablières existantes. Le mécanisme d'attribution des entailles pour les nouvelles érablières tient compte à la fois du potentiel acéricole propre à chaque région, mais également du dynamisme de son secteur acéricole, qui peut se traduire par le nombre de demandes reçues. En effet, les entailles réservées à la forêt publique ont été réparties entre les régions en fonction d'une pondération de 70 %

pour le potentiel acéricole et de 30 % pour le nombre d'entailles demandées au MFFP.

C'est ainsi que l'Outaouais a bénéficié de l'attribution de 19 % des entailles pour les projets de démarrage d'érablières en forêt publique, tandis que la demande des promoteurs en région se chiffrait à 3 % des demandes provinciales. L'analyse des projets de démarrage soumis, ayant débuté cet hiver, permettra de confirmer dans quelle mesure nous répondrons à la demande en région. Cependant, le portrait initial permet de supposer que l'Outaouais sera en mesure de répondre à l'ensemble de la demande des promoteurs, la situation étant très différente dans les autres régions.

Nous nous engageons tout de même à faire suivre votre demande au comité provincial du MFFP sur l'acériculture, afin de faire connaître la position des membres de la Table.

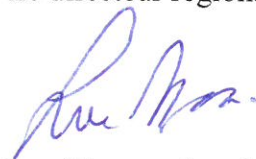
Notez que pour les projets d'agrandissement d'érablières existantes qui ont été soumis, la Fédération des producteurs acéricoles du Québec a procédé à l'attribution des entailles indépendamment du MFFP. La méthode suivante a été utilisée à l'échelle de la province : les entailles ont été attribuées par tranches de 200. Les tours d'attribution ont continué jusqu'à l'épuisement des entailles ou jusqu'à concurrence de la quantité demandée par le promoteur. La prise en compte du potentiel propre à chaque région n'était donc pas applicable dans ces cas.

**Mise en place des conditions nécessaires à l'optimisation des installations acéricoles :**

Les membres de la Table souhaitent également que soient mises en place toutes les conditions nécessaires pour favoriser l'optimisation des installations acéricoles existantes et futures. Nous avons donc fait suivre votre requête à l'autorité compétente, soit le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). À la suite de nos échanges, nous vous transmettons de l'information qui pourrait vous intéresser, au sujet des rendements atteints en Outaouais comparativement à ceux des autres régions.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,



Luc Mageau, ing. f.

LM/MVL/sch

## Annexe I

| Tableau comparatif des rendements<br>en sirop par entaille |                                          |                                       |                                          |                                       |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------|
| Année                                                      | Outaouais <sup>1</sup><br>livre/entaille | Québec <sup>2</sup><br>livre/entaille | Outaouais <sup>1</sup><br>litre/entaille | Québec <sup>2</sup><br>litre/entaille |
| 2007*                                                      | 2,23                                     | 1,73                                  | 0,77                                     | 0,59                                  |
| 2008*                                                      | 1,66                                     | 1,56                                  | 0,57                                     | 0,54                                  |
| 2009*                                                      | 2,81                                     | 2,65                                  | 0,96                                     | 0,91                                  |
| 2010*                                                      | 2,22                                     | 2,04                                  | 0,76                                     | 0,70                                  |
| 2011*                                                      | 2,65                                     | 2,39                                  | 0,91                                     | 0,82                                  |
| 2012*                                                      | 2,06                                     | 2,24                                  | 0,71                                     | 0,77                                  |
| 2013*                                                      | 2,72                                     | 2,82                                  | 0,93                                     | 0,97                                  |
| 2014*                                                      | 2,61                                     | 2,65                                  | 0,90                                     | 0,91                                  |
| 2015*                                                      | 2,44                                     | 2,53                                  | 0,84                                     | 0,87                                  |
| 2016*                                                      | 3,21                                     | 3,47                                  | 1,10                                     | 1,19                                  |
| <b>moyenne</b>                                             | <b>2,45</b>                              | <b>2,40</b>                           | <b>0,844</b>                             | <b>0,826</b>                          |
| <b>écart type **</b>                                       | <b>0,58</b>                              | <b>0,59</b>                           | <b>0,15</b>                              | <b>0,19</b>                           |

<sup>1</sup> Sondage AGECO Laurentides-Outaouais-Abitibi-Témiscamingue

<sup>2</sup> Sondage AGECO Moyenne des régions du Québec

Tableau fait par Raymond Bernier le 22 décembre 2016

Notez que les sondages annuels non officiels pour uniquement l'Outaouais donnent des rendements comparables à ceux du Québec

Source : Raymond Bernier, Ingénieur et expert de références en acériculture, Ministère de l'Agriculture, Pêcheries et de l'Alimentation, Centre de services agricoles de Gatineau.